

Depart Courrier Le 15/11/2023



**PRÉFETE
DU LOIRET**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 045 006 22 00023

date de dépôt : 13 juillet 2022

demandeur : GDSOL 131, représenté par
Monsieur BOUR Daniel

pour : construction d'un parc photovoltaïque au
sol

adresse terrain : Le Clou, à Ardon (45160)

DDT/SUADT/Pôle urbanisme
131 FAUBOURG BANNIER
45042 ORLEANS
Affaire suivie par :
Pascale BESNARD
02 38 52 46 49
pascale.besnard@loiret.gouv.fr

Mairie de SAINT HILAIRE SAINT MESMIN
494 Route d'Orléans
45160 SAINT HILAIRE SAINT MESMIN

Recommandé avec AR

1A 195 746 6495 4

CONSULTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET GROUPEMENTS INTERESSES

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de bien vouloir trouver le courrier correspondant à la demande d'avis pour le dossier de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol situé à Ardon.

L'envoi du dossier ayant été réalisé par message électronique, vous voudrez bien consulter votre boîte mail sur ce sujet.

Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait à Orléans, le 13 novembre 2023

L'adjointe au responsable du pôle urbanisme,


Pascale BESNARD

PRÉFECTURE - DDT du LOIRET

20 JAN. 2024

**AVIS RÉPUTÉ
FAVORABLE LE :**

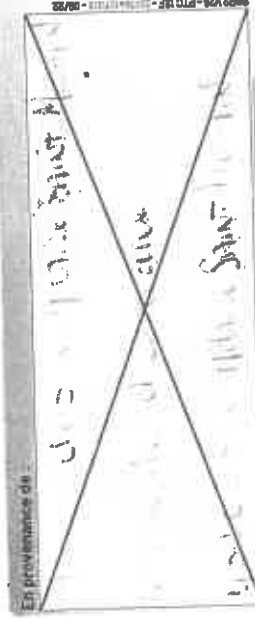


RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 AR 1A 195 746 6475 4



FRAB

Remise en main propre à retourner à



Présenté / Avisé le : *20/11/23*

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

Signature

Caroline Deschamps
 MAIRIE DE SAINT-JEAN

Préfecture du Loiret
 Direction Départementale des Territoires
 Service Urbanisme, Aménagement
 et Développement du Territoire
 181, rue de Bourgogne
 45042 ORLEANS Cedex 2.

23 NOV 2023

* Le titulaire est tenu pour responsable de la distribution en cas de non-remise à la personne précisée.